

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mercredi 7 décembre 2022

### **Renforcement de l'action des services de l'État en matière de lutte contre la pêche illégale**

Au cours des mois d'octobre et novembre 2022, un renforcement de l'action des services de l'État en matière de lutte contre la pêche illégale a été opéré sur l'ensemble de la zone maritime par les unités des forces armées et de la Direction générale des territoires et de la mer. Dans ce cadre, plusieurs actions « coup de poing » ont été menées afin d'intercepter les tapouilles de pêche illégale récidivistes, figurant sur une « liste noire » des unités opérationnelles.

Ainsi 4 navires brésiliens ont pu être déroutés vers le port du Larivot, pour y être saisis et détruits sur ordre de l'autorité judiciaire. Il s'agit du ATUNS PESCADO, du COMTE THALLES 3, du COMTE RUAN 2 et du MATUSALEM 6. Les capitaines des 4 navires ont été placés en garde-à-vue. Les membres d'équipage de ces navires ont quant à eux été remis à la police aux frontières pour reconduite à la frontière, à l'exception de l'un d'entre eux qui, s'étant violemment opposé au contrôle du navire par l'équipe d'intervention, a fait l'objet d'une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Cayenne, et condamné à 10 mois de prison ferme et 5 ans d'interdiction de résidence sur le territoire français.

Par ailleurs, un navire de pêche vénézuélien ne disposant pas de licence de pêche dans les eaux guyanaises, le ZOCARCERO, a été dérouté vers le port de Pariacabo, où son capitaine a été auditionné, en vue de sa convocation ultérieure devant les tribunaux. Le navire a ensuite été raccompagné vers la frontière.

Au total, 47 navires de pêche illégaux ont pu être interceptés durant ces deux mois, donnant lieu à la saisie de 84 tonnes de poissons, 674 kg de vessies natatoires ainsi que 78 km de filets.

#### **Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)